



Communiqué de presse

Paris, le 27 avril 2023

L'ACPR prononce à l'égard de la société SFAM une mesure d'interdiction temporaire d'exercice de l'activité de distribution de contrats d'assurance

Afin de protéger les intérêts des clients, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a pris, à l'encontre de la société SFAM (numéro ORIAS 10053831), une mesure conservatoire d'interdiction temporaire de distribution de tout contrat d'assurance, à compter du 25 avril 2023, en application de l'article L. 612-33 du Code monétaire et financier.

SFAM est un courtier d'assurance français, détenu par le groupe INDEXIA, distribuant auprès de particuliers des contrats d'assurance de dommages dits « affinitaires » couvrant des produits de téléphonie, multimédias ou électroménagers, ainsi que d'autres prestations de services liées. Cette distribution était effectuée par l'intermédiaire d'un réseau de magasins partenaires, dont ceux appartenant au groupe sous l'enseigne HUBSIDE STORE, mais également par les téléconseillers salariés de la société.

Les pratiques portant sur le processus de commercialisation mis en place par SFAM constatées par l'ACPR sont susceptibles de compromettre les intérêts des clients et ont déjà donné lieu à un nombre important de réclamations.

La mesure d'interdiction prononcée par l'ACPR sera levée lorsque la société aura pu justifier auprès de l'ACPR qu'elle respecte les exigences réglementaires qui lui sont applicables.

À propos de l'ACPR

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/> et <https://www.abe-infoservice.fr/>

Contact Presse :

Unité Communication de l'ACPR - Email : presse@acpr.banque-france.fr - 01 42 44 72 76